

La Métropole met en œuvre son plan d'actions pour préserver la biodiversité de son territoire

La biodiversité touche de nombreux domaines d'intervention ou de compétences exercées par la Métropole : politique en faveur de l'eau, de l'agriculture ou de la forêt, des paysages, du développement touristique et des activités de pleine nature.

La Métropole vient de définir pour les 5 ans à venir sa politique en matière de biodiversité (2015-2020). Son plan se met donc en place avec de nombreuses actions dont la restauration du site écologique des Terres du moulin à vent situé sur les communes de Bardouville et Anneville-Ambourville.

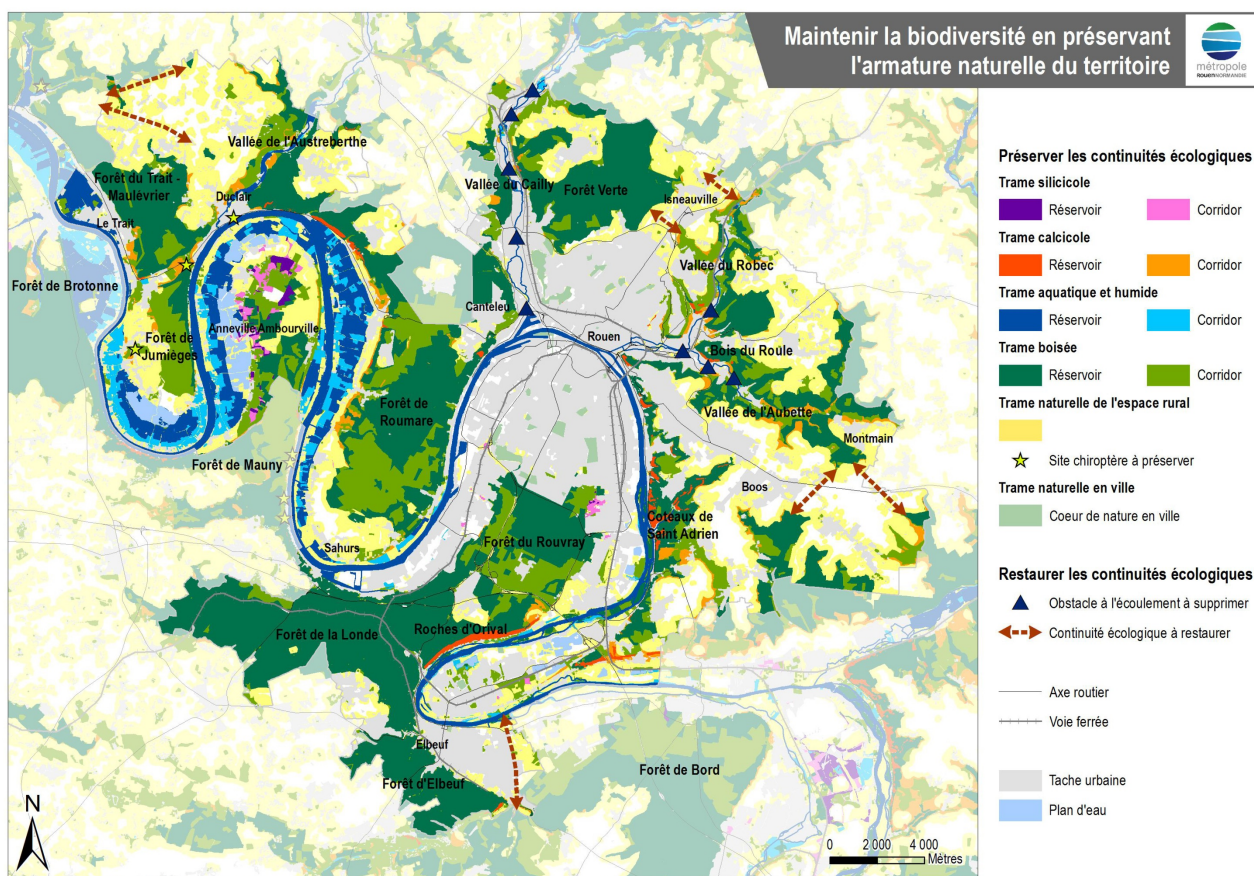
Plan d'actions biodiversité de la Métropole

La Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans un programme d'actions portant sur la protection, la restauration de la biodiversité. Ce plan d'actions biodiversité n'est que la continuité de sa politique. De grande ampleur, il est rendu possible grâce à des partenaires tels que l'Europe (FEDER), la Région, l'ONF, le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande, l'Agence de l'eau...

Il se divise en 7 principaux axes :

1 – Un acte fondateur pour une mise en action du plan biodiversité

La Métropole s'engage à traduire de façon réglementaire le plan biodiversité dans tous ses documents d'urbanisme (SCoT, PLU...)



2 – La protection, la restauration et la valorisation des mares, rivières et des zones humides :



Les mares sont de petits milieux naturels mais qui jouent, à leur échelle, un rôle majeur en matière de biodiversité, de paysage, d'hydraulique ou encore d'épuration de l'eau.

Le réseau des mares présentes sur le territoire de la Métropole constitue ainsi un enjeu important pour la Trame Verte et Bleue.

C'est pourquoi la Métropole a décidé d'engager une politique volontariste afin de préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine naturel, notamment dans Marais du Trait et sur le site du Linoléum à Notre-Dame-de-Bondeville

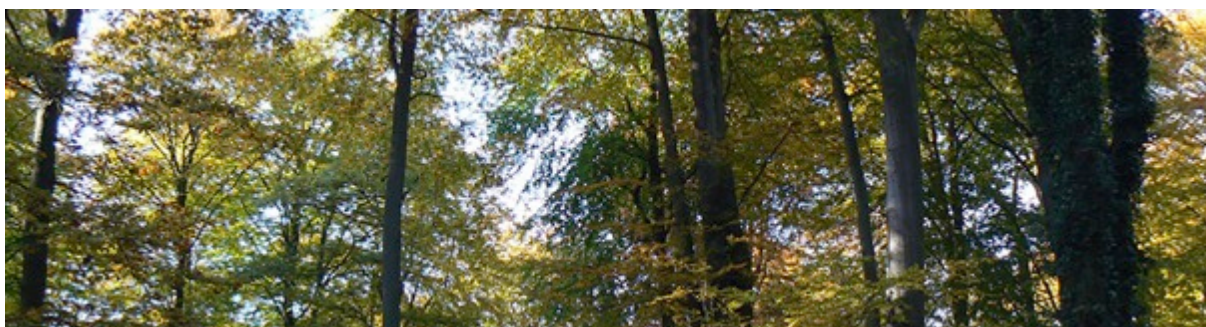
À travers le « programme Mares », la Métropole a pour objectifs de :

- Mieux connaître le réseau de mares du territoire et son fonctionnement afin notamment de le prendre en compte dans les documents d'urbanisme ;
- Sensibiliser les propriétaires de mares sur les bonnes pratiques de gestion de ces espaces ;
- Inciter les propriétaires à engager des travaux de restauration écologique ;
- Devenir exemplaire dans la gestion des mares publiques afin notamment de favoriser leur valorisation pédagogique.

L'enveloppe du programme des travaux de restauration des mares est estimée à 300 000 € TTC pour la période allant de 2015 à 2017.

3 - La protection, la restauration et la valorisation des milieux boisés et du patrimoine arboré linéaire

La forêt couvre plus de 21 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la Métropole. D'une grande diversité écologique, elle doit concilier plusieurs enjeux pour permettre sa gestion durable : fonctions écologiques et économiques et d'accueil du public.



La Métropole a décidé de s'engager dans une politique forestière forte, basée sur la mise en place d'une Charte forestière de territoire, fédérant et regroupant l'ensemble des actions menées par tous les acteurs de la forêt sur les différents aspects du milieu forestier.

La Charte Forestière de « 3^{ème} génération » signée en partenariat avec l'ONF, se décline en 5 grandes thématiques :

- **Environnement et biodiversité** : extension aux autres massifs de l'étude sur l'état de conservation des habitats forestiers, programmes de restauration et mise en valeur des mares forestières, mise en place d'un rucher transhumant en forêt domaniale de Roumare...
- **Economie de la forêt et du bois** : mise en place d'un plan d'approvisionnement territorial, développement de nouveaux usages pour les bois locaux, réalisation d'un guide d'utilisation des essences...
- **Education à l'environnement et tourisme** : conforter l'offre d'animations des Maisons des Forêts, organisation d'échanges avec d'autres territoires forestiers...
- **Aménagement et accueil du public** : entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux, rénovation du parc animalier de la forêt de Roumare.
- **Pilotage de la Charte forestière du territoire.**

4 - La protection, la restauration et la valorisation de la trame calcicole

Les milieux naturels se développant sur les sols calcaires sont aujourd'hui fortement menacés. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie constate en effet

que 40% des pelouses calcicoles sont menacées de disparition. Leur restauration et leur protection constituent donc un enjeu prioritaire et notamment pour celles de la côte Sainte-Catherine à Rouen, la côte du Roule à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, le site de Saint-Adrien à Belbeuf ou encore les coteaux d'Hérouville et d'Orival.

La Métropole décide d'accompagner et d'aider financièrement la profession agricole à réinvestir ces milieux délaissés, comme c'est sur cas pour l'exploitation viticole du Domaine Saint-Expédit situé à Freneuse.

5 - La protection, la restauration et la valorisation de la trame silicicole

Ces milieux naturels se développent sur des sols sableux et sont principalement présents dans la Vallée de la Seine. Les sites de pelouses silicicoles sont essentiellement menacés par l'urbanisation ou les activités d'extraction de matériaux.

La Métropole s'engage sur :

1. La réalisation d'une étude afin de compiler les données naturalistes existantes,
2. La mise en place d'un programme de restauration écologique tel que le site des Terres du moulin à vent, un terrain de 220 hectares sur le territoire des communes de Bardouville / Anneville-Ambourville.



6 - La protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité par les pratiques agricoles et dans les milieux agricoles



Afin de favoriser les pratiques agricoles tout en protégeant la biodiversité, la Métropole soutient l'écopâturage sur son territoire dans le cadre du développement de filières courtes et durables.

Elle poursuit le plan de sauvegarde des plantes messicoles (coquelicots, bleuets...). Enfin, le développement de la filière apicole est essentiel à notre territoire. La Métropole met à disposition certains terrains de son patrimoine favorable à l'installation des ruches.

Objectifs : restaurer les milieux naturels, valoriser les produits de fauche des espaces verts de la Métropole, limiter la quantité de déchets verts, enfin, gérer les milieux naturels remarquables aujourd'hui à l'abandon.

7 - La protection, la restauration et la valorisation de la nature en ville, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

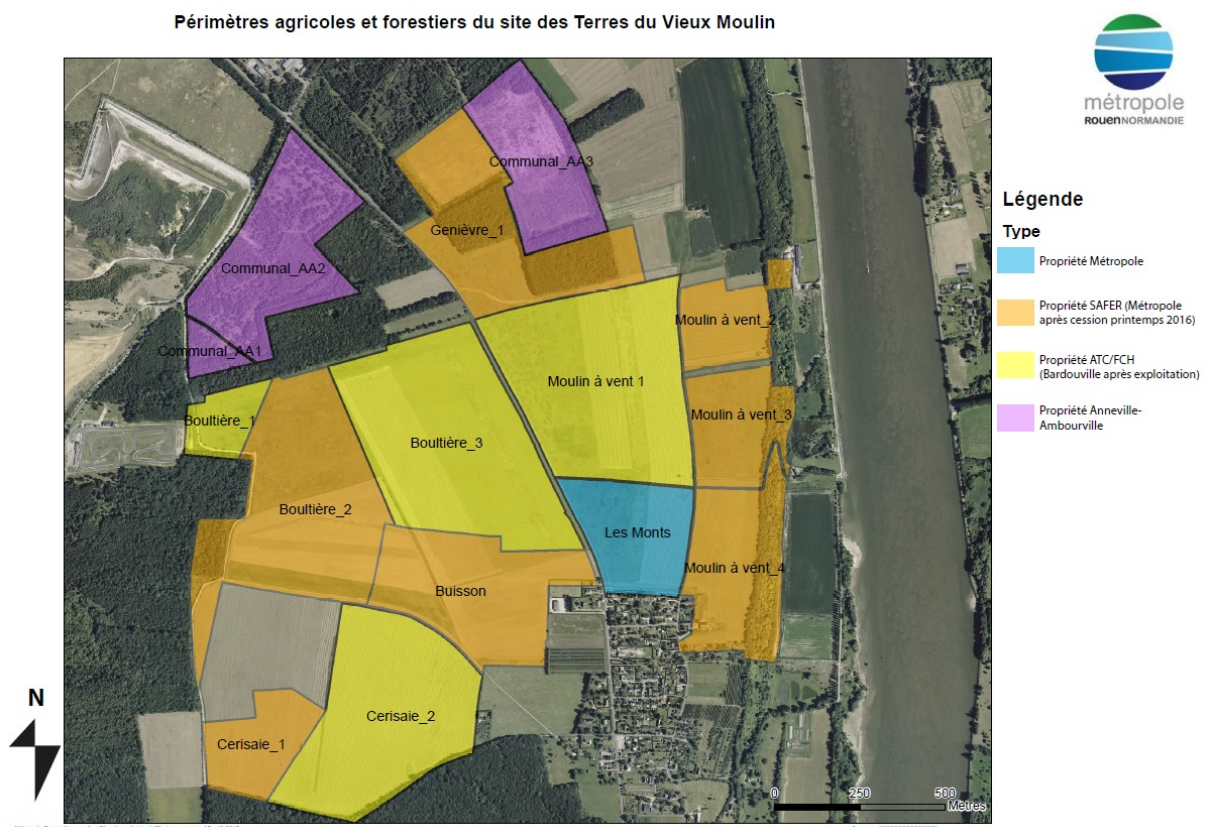
La ville abrite une grande partie de la faune et de la flore locale et participe au maillage vert et bleu du territoire. La Métropole a lancé en 2012 un programme d'actions pour la mise en œuvre de gestion différenciée avec deux enjeux majeurs : protéger la ressource en eau et développer la biodiversité urbaine et périurbaine, comme sur le site de la prairie du captage des Écameaux à Elbeuf-sur-Seine. Elle le prolonge et l'amplifie sur la période 2015-2020.

Les Terres du Moulin à Vent : 1^{er} site de grande ampleur de la Métropole

Le site écologique des Terres du moulin à vent situé à cheval sur les communes de Bardouville et d'Anneville-Ambourville constitue un site silicicole remarquable d'environ 220 hectares à terme.

Les milieux silicicoles, et notamment les pelouses silicicoles abritent une flore et une faune rares, hautement patrimoniales. Ces milieux sont peu développés et limités aux terrasses alluviales de la Seine. Malgré cette rareté, la Normandie présente encore les plus beaux ensembles silicicoles du quart nord-ouest de la France.

Périmètres agricoles et forestiers du site des Terres du Vieux Moulin



1 - Le plan d'action pour protéger le site

La Métropole vient d'acquérir 102 ha auprès de la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, portant ainsi à 112 ha (la Métropole était déjà propriétaire de 10 ha) qui vont faire l'objet d'un appel à candidature pour que ces parcelles soient mises à disposition des exploitants agricoles.

Les exploitants agricoles qui répondront à cet appel d'offre devront respecter un cahier des charges environnemental très strict, interdisant les produits phytosanitaires, les engrais et les amendements (sauf pour les espaces autorisés en cultures où sont acceptés de faibles apports d'engrais organiques).

Cet appel à projet est le premier d'une longue série au fur à mesure des rétrocessions de terrains de l'entreprise FCH Sablières Capoulade, à la commune de Bardouville portant au final le site à 220 ha à l'horizon 2025.

2 - Le programme

La restauration du site propose un programme ambitieux qui vise à atteindre l'ensemble des objectifs suivants :

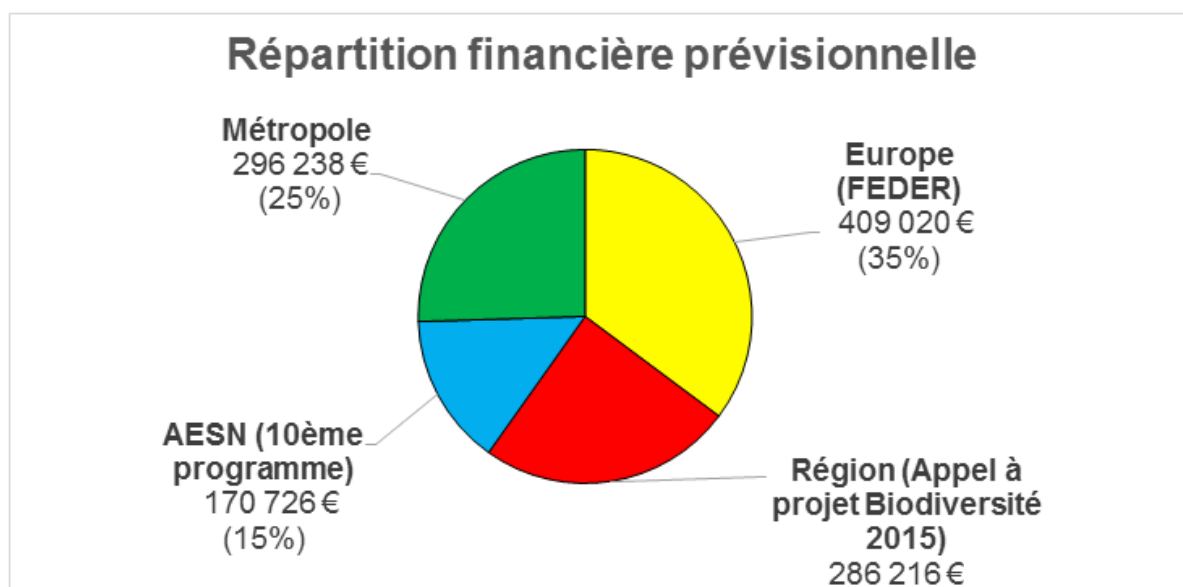
- protéger la ressource en eau du captage de Bardouville, une ressource indispensable pour l'ensemble des habitants de cette boucle de la Seine ;
- protéger et restaurer des habitats naturels silicicoles sur le site, un enjeu régional et national ;
- maintenir et/ou développer une activité agricole, et plus particulièrement une agriculture tournée vers une gestion durable des ressources et des circuits courts de distribution ;
- gérer durablement les espaces boisés du site en valorisant, si possible localement, la ressource bois ;
- mettre en valeur le paysage remarquable du site, vecteur d'attractivité pour des activités connexes en matière de tourisme vert, de circuits de randonnées, ou encore d'activités de loisirs de pleine nature.

3 – Les partenaires du programme

Le plan de financement de restauration du site a été estimé à 1,162 M€ pour l'acquisition foncière, l'étude des milieux silicicoles, l'élaboration d'un plan de gestion, des travaux d'aménagement... Il est réalisé grâce aux partenaires financiers (Région Normandie, le FEDER et l'Agence de l'Eau) en lien avec les communes de Bardouville, d'Anneville-Ambourville, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la Direction

Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la SAFER, la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, le Groupement Régional des agriculteurs bio, l'entreprise FCH Sablières Capoulade.

Les partenaires financiers de ce programme sont :



Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse
Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21

